



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vétérinaires

Question écrite n° 43015

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la nécessité de ne pas fragiliser l'exercice de la profession vétérinaire, tout particulièrement dans les territoires ruraux. Il rappelle au ministre le rôle sanitaire et économique indispensable joué par les vétérinaires, forts de leur formation extrêmement poussée, de leur dévouement et de leur professionnalisme. Il regrette vivement que, dans l'avant-projet de loi sur l'avenir de l'agriculture, le Gouvernement envisage, en l'état, de limiter les vétérinaires dans la délivrance des antibiotiques. Une telle évolution, sous couvert de lutte contre l'antibiorésistance, serait totalement injustifiée car rien n'indique, au contraire, que les vétérinaires favoriseraient un usage excessif des antibiotiques. Il l'appelle à écarter ce projet de limitation de délivrance des antibiotiques par les vétérinaires et à revenir au bon sens.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et la ministre des affaires sociales et de la santé ont reçu le 4 novembre dernier les représentants du conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires et les organisations techniques et syndicales vétérinaires. Cette réunion a permis de poser les bases d'un engagement de la profession vétérinaire pour réduire le recours aux antibiotiques critiques dont il faut prioritairement préserver l'efficacité pour l'homme, en médecine vétérinaire. Le plan Écoantibio a d'ores et déjà permis de réduire significativement le recours aux antibiotiques en médecine vétérinaire. Cependant, les efforts doivent être poursuivis pour les antibiotiques critiques, dont la consommation a fortement augmenté dans certaines filières. Il a été convenu de remplacer la mesure sur le découplage initialement prévue par plusieurs dispositions qui seront introduites dans le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt : inscription dans la loi d'un objectif chiffré de réduction de la consommation d'antibiotiques critiques, mise en place de vétérinaires référents, encadrement renforcé des prescriptions par des recommandations de bonne pratique, élaborées sous l'égide de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Un groupe de travail associant les vétérinaires, le ministère en charge des affaires sociales et le ministère en charge de l'agriculture, étudie les modalités de mise en œuvre des engagements de la profession qui traduiront un véritable contrat d'objectif entre les organisations vétérinaires et le Gouvernement dans une mobilisation commune dans la lutte contre l'antibiorésistance.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43015

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11913

Réponse publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12652